



CDD grande distribution Renouvellement

Par **Cyprien59**, le **02/01/2015** à **20:26**

Bonjour :)

Je suis étudiant et depuis décembre 2013 je travail dans un magasin de grande distribution aux vacances et au jours fériées pour des remplacements de congés ou des accroissements d'activités temporaire. Je précise que cela s'applique aux vacances scolaire (il y a donc des delais supérieur à 15 jours entre les différents contrats).

Or, l'entreprise ou fixer une règle : limiter à 20 contrats le nombre de CDD afin d'éviter que les intérimis puissent obtenir la transformation de leurs CDD en CDI.

Ma question est la suivante : étant donnée que les delais de carence sont respecter et que mes contrats cumulée n'ont pas encore excéder 18 mois l'entreprise coure t-elle un risque en me fessant de nouveaux contrats pour les prochaines vacances ?

Merci d'avance pour votre aide

Bonne soirée

Cyprien.

Par **P.M.**, le **02/01/2015** à **22:02**

Bonjour,

De toute façon, la règle des 18 mois ne s'applique que pour un CDD continu prolongation comprise et si la carence est respectée entre deux ayant pour motif un accroissement temporaire d'activité, l'employeur ne risque pas plus en vous faisant de nouveaux contrats qu'en le faisant avec un autre salarié...

Par **Cyprien59**, le **02/01/2015** à **22:03**

D'accord merci pour votre précision !

Par **mc-avocat**, le **14/02/2015** à **14:59**

Bonjour, je suis avocate et j'ai l'habitude de défendre les salariés de la grande distribution notamment en cas d'abus de CDD ou de recours à temps partiel. Si vous le souhaitez, je pourrais examiner votre situation afin de déterminer quelles solutions vous proposer. Bien cordialement

Par **P.M.**, le **14/02/2015** à **15:31**

Bonjour,
Je rappelle que la sollicitation personnalisée par un avocat est encadrée par décrets...